

JOURNAL	L'HEBDO	
DATE	Jeudi 15 décembre 2022	

## Mouvement de grogne chez les éclusiers de Marans



**Les trois éclusiers ont notamment en charge la manœuvre des ouvrages du pont du Brault (© Y.P.)**

Trois éclusiers de Marans attaquent leur employeur, l'Institution interdépartementale du bassin de la Sèvre Niortaise (IIBSN), devant le tribunal administratif, notamment au sujet de leur rémunération. Les trois agents de la fonction publique territoriale qui assurent entre autres les manœuvres éclusières du pont du Brault, à Charron, estiment être « stigmatisés » par la direction de la structure commune aux conseils départementaux de Charente-Maritime, Deux-Sèvres et Vendée.

Les éclusiers mettent en avant « un manquement tant au niveau de la réglementation que de la législation ». Ils pointent également du doigt « le manque de prise en compte des risques psychosociaux, un problème de management, ainsi que certaines mesures impactant leur rémunération : interventions lors des astreintes pas rémunérées en temps de travail, proratisation de la prime à la marée actuellement 4 800 euros par an ».

Du côté de l'institution, Séverine Vachon, conseillère départementale des Deux-Sèvres et présidente de l'IIBSN, explique : « Les éclusiers ont eu l'occasion de dialoguer avec les élus le 24 octobre, mais ils n'ont pas ouvert la bouche. Ils ne sont ni stigmatisés, ni dénigrés. » L'élue se dit sereine pour aller s'expliquer devant la justice administrative dans un premier temps sous la forme d'un référé : « Les conditions de travail sont bonnes. On respecte bien évidemment la réglementation en vigueur. »

